

Association Cantonale Genevoise de Football

Correspondance : CP 10 – 1211 Genève 8 – rue des Plantaporrêts 4 – 1205 Genève

T + 41 22 809 02 00

www.acgf.ch – acgf@football.ch



11.03.2020

COMMUNIQUE OFFICIEL n°35

Permanence téléphonique : tous les matins de 09h00 à 12h00.

Pour les renvois de matches et le week-end, appeler uniquement le 079 / 617.14.25

AVIS AUX CLUBS

CORONAVIRUS - COVID 19 - DECISION DE MAINTIEN DES CHAMPIONNATS

En relation avec l'objet cité en titre vous trouverez en pièces jointes les informations reçues de l'ASF et de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

A lecture, vous constaterez que ces éléments confirment la décision de maintien des matches d'entraînements et des matches de championnats tel que nous vous l'avions communiquée par courriel du 3 mars 2020.

AVEC L'ACCORD DU SERVICE DU MEDECIN CANTONAL, NOUS VOUS CONFIRONS QUE TOUS LES MATCHS SONT MAINTENUS.

Nous vous rappelons les mesures usuelles de préventions, que nous vous invitons à diffuser largement auprès de vos membres.

Vous trouverez la page spéciale d'information de l'OFSP (active dès le lundi 2.3.) : www.bag-coronavirus.ch

Si un événement footballistique (match, tournoi, réunion, etc...) était susceptible de réunir plus de 150 personnes, il appartient alors au club organisateur concerné de contacter le service du médecin cantonal (manifestations-asu@etat.ge.ch) pour obtenir sa détermination.

L'ACGF continue à suivre cette situation de près et se réserve bien sur la possibilité de compléter les informations qui précèdent ou de prendre toute nouvelle décision au vu de l'évolution de la situation.

Reprise des matchs organisés par l'ASF

L'Association Suisse de Football (ASF) salue les nouveaux critères de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) sur les interdictions des manifestations et part du principe qu'un retour à la normale est possible au niveau de la tenue des matchs.

L'Office fédéral de la santé a publié de nouveaux critères concernant l'application de l'interdiction des manifestations prononcée le 28 février 2020 (voir annexe).
[https://www.football.ch/fr/Portaldata/27/Resourses//criteres_application_dans_les_cantons_04_03_2020_\(1\).pdf](https://www.football.ch/fr/Portaldata/27/Resourses//criteres_application_dans_les_cantons_04_03_2020_(1).pdf)

L'Association Suisse de Football (ASF) a envoyé une lettre informant les sections, les associations régionales et les clubs de l'impact de ces critères sur la tenue des matchs et des entraînements au sein du football suisse.

Les matchs peuvent donc fondamentalement reprendre et cela jusqu'à nouvel ordre. Cette mesure touche également les matchs amicaux de toutes les catégories. Cela vaut pour les matchs à l'extérieur et en salle.

Malheureusement, contrairement à ce que rapportent certains médias, il n'existe actuellement aucun « nombre d'exemption », par exemple 150 personnes, en dessous duquel les matchs de football seraient autorisés de manière générale dans chaque canton sans autorisation. Chaque canton peut toujours émettre ses propres directives. Nous aspirons cependant à une uniformisation. Jusqu'à nouvel ordre, le club qui organise un match ou un tournoi doit donc toujours vérifier à l'avance (même pour les matchs avec moins de 150 personnes présentes) sur le site du service de la santé publique cantonal compétent (voir liste en annexe) :

https://www.football.ch/fr/Portaldata/27/Resourcess//Liste_Kantonaler_Aemter.pdf) si un match peut être organisé et, si oui, dans quelles conditions. En cas de doute, veuillez contacter le service concerné. Cela s'applique encore plus pour les matchs avec plus de 150 personnes.

Les entraînements ne sont pas considérés comme des manifestations et sont donc possibles sans évaluation des risques avec le service cantonal compétent.

Tous les matchs doivent être conformes aux conditions définies par l'OFSP (voir le chiffre 4 du document ci-joint).

[https://www.football.ch/fr/Portaldata/27/Resourcess//criteres_application_dans_les_cantons_04_03_2020_\(1\).pdf](https://www.football.ch/fr/Portaldata/27/Resourcess//criteres_application_dans_les_cantons_04_03_2020_(1).pdf)

Les directives de la Swiss Football League (SFL) s'appliquent toujours en ce qui concerne la Raiffeisen Super League et la Brack.ch Challenge League. Les championnats sont suspendus dans le cadre de l'interdiction des manifestations réunissant plus de 1000 personnes prononcée par le Conseil fédéral le 28 février 2020 et valable jusqu'au 15 mars.

Autres liens sur le sujet :

► Office fédéral de la santé publique (OFSP) : www.bag.admin.ch

► Page spéciale campagne d'information de l'OFSP (active dès le lundi 2.3.) : www.bag-coronavirus.ch

BOYCOTT CS KURDE GENEVE

Par décision du 2 octobre 2019, et par décision du 17 décembre 2019, la Commission de contrôle et de discipline de l'ASF, a boycotté CS Kurde Genève pour non accomplissement des obligations financières envers l'ASF ainsi qu'envers l'ACGF.

Par conséquent, il est fait interdiction à toutes équipes de ce club de disputer tout match amical et toute compétition officielle ou de participer à une activité de l'Association, d'une section ou d'une association régionale. Pendant toute la durée du boycott, aucune demande de qualification et de transfert, ni aucun contrat de prêt en faveur de ce club ne seront traités.

CALENDRIER

RETRAITS EQUIPES

FC Gland

ADPG

Compesières FC

CCJL A, groupe 6

Seniors 50+

4ème ligue féminine

COUPE GENEVOISE FEMININE FF-15 (9/9)

La coupe genevoise FF-15 se dispute de la façon suivante :

- Année de naissance : de 2005 à 2007 (+ 2008)
- Nombre de joueuses : min. 9, max. 14
- Ballon n° 4
- Terrain de football à 9
- Buts de juniors D
- Durée des matches : 2 x 40 minutes. En cas d'égalité, tirs au but conformément à la lettre E chiffre 3 des Modalités et directives administratives de l'ACGF.
- Sont qualifiées pour prendre part aux matches de la Coupe genevoise juniors féminine. FF15, les joueuses qualifiées en championnat pour l'équipe inscrite.
- Une seule équipe par groupement juniors est autorisée à participer à la Coupe genevoise.
- Les joueuses ayant participé à plus de quatre matches – même partiellement – en Ligue Nationale, 1ère Ligue, élite juniors M-15, M-16/17 ou M-19, ne peuvent pas prendre part à des matches de la coupe genevoise juniors FF-15.
- La finale se déroulera à 11 joueuses : max 18.

TOUR PRINTEMPS

La dernière journée de championnat des catégories actifs 2ème et 3ème ligues, actives 4ème ligue, CCJLA, a été fixée à :

- 10h00 pour la 3ème ligue.
- 11h00 pour les actives 4ème ligue.
- 15h00 pour la CCJLA.
- 16h00 pour la 2ème ligue.

Concernant les juniors A-B-C 1^{er} degré, les derniers matchs qui auraient une conséquence sur le titre auront également lieu à la même heure.

MANIFESTATIONS

Le Comité central a fixé les dates des différentes manifestations suivantes, à savoir :

Journée cantonale juniors E	dimanche 3 mai 2020
Journée cantonale Foot-Enfants	samedi 23 mai 2020
Finale 3 ^{ème} ligue	mercredi 27 mai 2020
Finales Coupes genevoises juniors A–B–C et FF-15	samedi 6 juin 2020
Finales Coupes genevoises seniors 30+ et 40+	mardi 2 juin 2020
Finale Coupe genevoise actifs	mercredi 3 juin 2020
Finale Coupe genevoise actives	jeudi 4 juin 2020
Tirage au sort des groupes	mercredi 1 ^{er} juillet 2020

Les clubs qui souhaitent recevoir l'une de ces manifestations (à l'exception de la journée cantonale juniors E qui se déroulera sur 4 sites) doivent envoyer leur candidature à l'ACGF d'ici le 10 avril 2020. Pour plus de renseignements, contacter Monsieur Maurice Portanova au 079 219 50 80.

INFORMATIONS DIVERSES

GROUPEMENTS

Informations importantes concernant les groupements :

- La démission d'un groupement n'est possible que pour la fin d'une saison. Elle doit être communiquée aux autres clubs appartenant au groupement, par écrit, jusqu'au 30 avril et envoyé à l'ACGF.
- Les conventions de groupement doivent être déposées auprès de l'ACGF jusqu'au 30 juin.

Vous trouverez toutes les informations sous :

https://org.football.ch/portaldata/28/Resources/Dokumente/FR/08_Groupements/8.1_Reglement_pour_les_groupements.pdf

FACEBOOK

Notre page Facebook de l'ACGF est maintenant active :

<https://www.facebook.com/ACGF-Association-Cantonale-Genevoise-de-Football-471440539565896/>

Nous mettrons régulièrement des news, photos et vidéos, n'hésitez pas à la consulter et à nous suivre.

ASSEMBLEE GENERALE DES DELEGUES 2020

Nous vous informons que l'Assemblée Générale des Délégués 2020 de l'ACGF, organisée par Urania Genève Sport, aura lieu le samedi 10 octobre 2020 au Palladium.

CHAMPIONNAT JUNIORS E – JUNIORS NES EN 2011

Nous vous rappelons que les juniors F, nés en 2011 qui évolueront en juniors E pour ce deuxième tour, devront obligatoirement avoir un passeport au sein de leur club.

FONDS CANTONAL DE L'AIDE AU SPORT

La soumission des demandes 2020 est ouverte sur la plateforme www.fondsdusport.ch
Connectez-vous sur votre compte existant. Il vous sera demandé de valider et d'enregistrer la mise à jour de votre profil. Cliquez ensuite sur le menu « mes demandes – nouvelle demande », complétez les champs requis et cliquez sur « soumettre ». En fin de processus, un accusé de réception vous est transmis par email, indiquant le numéro de demande qui vous attribué. Vous pourrez dès lors la suivre en ligne.

Délai de soumission : jeudi 30 avril 2020.

En cas de question, une permanence téléphonique est ouverte au numéro 022 327 94 60 – lundi et mardi de 14h00 à 17h00 et le jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00. Vous pouvez également écrire à : administration@aideausport.ch

COURS ANIMATEUR 2020

Nouveauté, le cours se déroulera dès 2020 sur une matinée.

COURS	DATES	LIEUX	
SVF ACGF E/A 3/20	21.03.2020	Bernex	COMPLET
SVF ACGF E/A 4/20	28.03.2020	Bois-des-Frères	COMPLET

L'horaire du cours est le suivant :

- Samedi de 8h00 à 12h00

Conditions :

Maximum 32 participants par cours. A partir de 16 ans.

Le cours coûte CHF 30.- par participant et doit être payé par les participants ou par les clubs.

Paiement à effectuer sur le compte de l'ACGF : CH53 0900 0000 1200 1622 5

L'inscription est définitive au moment du paiement.

COURS ARBITRES DEBUTANTS

Le cours d'arbitre débutant aura lieu le mardi 17 mars 2020 de 18h45 à 22h au centre sportif du Bout-du-Monde pour le test physique. Le cours théorique se déroulera du vendredi 27 mars à 18h45 au dimanche 29 mars 2020 dans les locaux de l'ACGF.

Le formulaire ci-dessous doit être complété et envoyé, avant le 13 mars 2020, avec 1 photo d'identité ainsi qu'une copie du passeport ou de carte d'identité ainsi qu'un titre de séjour pour les étrangers, à Marco Oliveira, 4 rue du Bois-Melly, 1205 Genève.

[https://www.acgf.ch/Portaldata/13/Resourses//Dossier Info Inscription cours d arbitre d butants 1-2020.pdf](https://www.acgf.ch/Portaldata/13/Resourses//Dossier%20Info%20Inscription%20cours%20d%20arbitre%20d%20butants%201-2020.pdf)

COURS DE PERFECTIONNEMENT (RATTRAPAGE) POUR ARBITRES-MINI

Ce cours de rattrapage s'adresse aux arbitres-mini qui dirigent des matches de championnats juniors FF-15, D et E qui n'ont pas suivi le cours du 26 et 27 février 2020.

Ce cours est obligatoire, les arbitres-mini qui n'auront pas suivi ce cours de formation ne pourront plus officier.

Ce cours de perfectionnement aura lieu comme suit :

Date : 25 mars 2020 – horaire : 19h00 – 20h30

Lieu : Fmb Pont-Rouge, centre de formation (Rampe du Pont-Rouge 4, 1213 Petit-Lancy).

Les responsables arbitres-mini des clubs sont priés de transmettre ce message aux arbitres-mini et doivent également s'assurer de leur présence à ce cours de **rattrapage**. Monsieur Mario CIVITILLO, responsable arbitres-mini à l'ACGF, reste à votre disposition pour tout complément d'information. Tél : 079 707 39 31 ou mario_civitillo@sunrise.ch

SUSPENSION DE FONCTION D'UN OFFICIEL

En cas de suspension de fonction d'un officiel, celui-ci ne pourra suivre le match pour lequel il est suspendu que depuis les tribunes, (conformément aux principes de l'article 80 du Règlement disciplinaire de l'ASF). Sa présence avant et pendant le match dans les vestiaires, le tunnel des joueurs, la zone technique ou sur le terrain est interdite, de même que toutes communications avec l'équipe avant et pendant le match.

Pour rappel, un joueur ou un officiel d'équipe expulsé n'a pas le droit de participer à un autre match de son club durant la même période.

De même un joueur ou un officiel d'équipe suspendu est suspendu pour toutes les équipes de son club ou de ses clubs (groupements d'équipes et double qualification) pour tous les matchs officiels pendant toute la période de suspension dans la mesure où l'équipe avec laquelle il doit purger une suspension joue dans la compétition pour laquelle le joueur est suspendu.

Le tableau récapitulatif des sanctions se trouve sur le site de l'ACGF sur la première page à droite.

REPARTITION DES CLASSES D'AGE DANS LE FOOTBALL DE BASE POUR LA SAISON 2019/2020

Il y a lieu de bien tenir compte de la répartition des classes d'âge auprès des joueuses juniors et des juniors. Pour la saison 2019 / 2020 ces classes d'âge sont réparties comme suit :

Juniors A - 01.01.2000 - 31.12.2002

Juniors B - 01.01.2003 - 31.12.2004

Juniors C - 01.01.2005 - 31.12.2006

Juniors D - 01.01.2007 - 31.12.2008

Juniors E - **01.01.2009** - 31.12.2010

Juniors F - **01.01.2011** - 31.12.2012

Juniors G - **01.01.2013** - 31.12.2014

Les juniors A et B (01.01.2000 - 31.12.2004) peuvent être alignés dans les équipes d'actifs.

Les juniors B peuvent jouer dans la catégorie des juniors A, les juniors C dans la catégorie des juniors B, les juniors D dans la catégorie des juniors C, les juniors E de la classe d'âge supérieure dans la catégorie des juniors D, les juniors F de la classe d'âge supérieure (avec qualification ASF) dans la catégorie des juniors E et les juniors G de la classe d'âge supérieure dans la catégorie des juniors F.

Joueuses juniors

FF-19 - 01.01.2001 – 31.12.2004 – peuvent être alignées dans les équipes d'actives.

FF-15 - 01.01.2005 – 31.12.2007

FF-12 - 01.01.2008 – 31.12.2010

Les filles peuvent jouer dans toutes les catégories juniors des garçons. Les joueuses qui figurent dans la classe d'âge la plus jeune de leur catégorie sont également qualifiées dans la catégorie juniors inférieure. Dans les groupes constitués uniquement avec des filles (championnat de filles) les joueuses plus âgées ne sont pas admises.

TOURNOIS AUTORISES PAR L'ACGF

L'ACGF rappelle aux clubs que tous les tournois en salle et en plein air doivent lui être préalablement annoncés à l'aide du formulaire « demande d'autorisation d'organiser un tournoi de football ». Ce formulaire est disponible en cliquant sur le lien suivant :

http://www.acgf.ch/Portaldata/13/Resourcess/formulaire_demande_d_autorisation.pdf

Les clubs n'ayant pas préalablement annoncé leur tournoi feront l'objet d'une amende administrative de Fr. 200.--.

AMENDES

ADPG	retrait équipe seniors 50+	CHF 500,00
FC Gland	retrait équipe CCJL A	CHF 3'000,00
Compesières FC	retrait équipe féminine 4 ^{ème} ligue	CHF 600,00

PHASE FINALE 2020 DE L'UEFA YOUTH LEAGUE

La phase finale 2020 de l'UEFA Youth League sera disputée par quatre équipes le vendredi 17 et le lundi 20 avril 2020 au Centre Sportif de Colovray, à Nyon.

Compétition : phase finale 2020 de l'UEFA Youth League (3 matchs) :

Demi-finale : vendredi 17 avril 2020 à 14h00

Demi-finale : vendredi 17 avril 2020 à 18h00

Finale : lundi 20 avril 2020 à 18h00

Tous les clubs ont reçu par courriel le 11 décembre 2019 le formulaire d'inscription.

Les réservations de groupe sont à renvoyer à : UYLFTicketing@uefa.ch avant le 16 mars 2020.



Genève, le 11 mars 2020/nw